

Experts du numérique et des risques cyber

HAAS Avocats est devenu, en 27 ans, une référence en droit du numérique et de la propriété intellectuelle. Adeptes du travail en réseau, ce cabinet est passé maître dans l'art de gérer les risques cyber. Entretien avec M^e Gérard Haas, docteur en droit, et fondateur de ce cabinet.

En chiffres

40 collaborateurs dont 17 avocats	7 pôles d'expertise Concurrence, contentieux, ...
---	---



Quelles sont les conséquences de l'envolée des cyber-attaques, régulièrement soulignée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, pour vos clients ?

Les entreprises sont aujourd'hui souvent conscientes des défis que posent les rançongiciels et autres virus : elles acquièrent des compétences en interne et s'entourent de spécialistes en mesure de les aider à prévenir les crises ou à y remédier. Nous en faisons partie. Notre cabinet, expert incontournable du droit du numérique et du droit de la propriété intellectuelle, les aide à se mettre en conformité avec les réglementations existantes, tel le RGPD (Règlement général sur la

protection des données). Nous leur proposons aussi des formations juridiques (certifiées Qualiopi), par exemple sur la data et le management du cyber-risque.

Quels accompagnements leur proposez-vous ?

HAAS Avocats dispose d'une double compétence précieuse, qui lui permet à la fois de conseiller les entreprises et de leur proposer une assistance de bout-en-bout sur tous les projets de transformation digitale (création de sites e-commerce, de places de marché...). Nous avons un pôle spécialisé pour les marketplaces, ce qui nous permet de très bien connaître les métiers de nos clients. Nous disposons aussi d'un pôle d'experts de la cybersécurité, hébergé au sein du Campus Cyber de La Défense. Le fait de faire partie de cet écosystème, qui fédère les principaux acteurs nationaux et internatio-

HAAS Avocats, incontournable en droit du numérique et en droit de la propriété intellectuelle

naux du domaine, nous aide à anticiper des enjeux essentiels pour l'avenir, par exemple sur les objets connectés, NFT, Métaverse.

Quel est votre rôle en cas de cyber-attaque ?

Nos experts travaillent en réseau, avec de nombreux spécialistes, pour répondre à l'ensemble des besoins des clients. Il n'est pas suffisant de gérer les conséquences juridiques des dégâts informatiques. Il faut aussi déposer les plaintes pénales, qui aideront l'entreprise dans ses procédures d'indemnisation, vérifier les sauvegardes, répondre aux sollicitations des médias, et s'entourer d'experts capables d'aller chercher des informations sur les auteurs de cette attaque dans le dark web... Après la crise, il faut aussi gérer tout ce qui touche à la reprise d'activité et à la reconstitution des données essentielles.

Comment identifiez-vous les partenaires les plus pertinents ?

Nous avons la chance d'être très bien identifiés pour tout ce qui touche au numérique et d'avoir noué de nombreux contacts privilégiés au fil des ans. Nous réfléchissons aussi à la possibilité de créer un réseau d'experts partenaires ■